



VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

COMPTE-RENDU

Séance du conseil municipal du jeudi 7 novembre 2019, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019
- 3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises
- 4 - Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) : désignation de représentants suite à la modification des statuts
- 5 - Dénomination de voies

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6 - Budget Principal 2019 : décision modificative n° 2
- 7 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour l'achat d'équipements audiovisuels
- 8 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour la réalisation de prestations de détection de réseaux
- 9 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : octroi d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2020

TRAVAUX

- 10 - Réseau de chaleur : approbation du programme

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 11 - Acquisition d'un terrain rue des Pâturages suite à un portage foncier effectué par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace
- 12 - Acquisition d'un terrain de l'Association Foncière rue des Bosquets

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

- 13 - Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- 14 - Rapport d'activités 2018 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Membres en fonction :	33
Membres présents :	25
Membres absents non-excusés :	3
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	5

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire
M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire
Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire **(a quitté la séance au point 5 et a donné pouvoir à M. BECKER Gérard)**
M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au Maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire
M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire
Mme VOGT Sophia, Conseillère municipale déléguée
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué
Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale
M. BREINER Jean-Claude, Conseiller municipal
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale
M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal

Bischwiller réussit :

M. BARTHOLOME Maurice, Conseiller municipal
M. GRISSMER Jean-Paul, Conseiller municipal
M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal
M. JUNG Jean-Jacques, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale

Libres pour Bischwiller :

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale
M. BRAYE Francis, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Unis pour Bischwiller :

M. GUTEKUNST Michael, Conseiller municipal
Mme KARATEKIN Ozlem, Conseillère municipale

Bischwiller réussit :

M. BASAK Metin, Conseiller municipal **(arrivé(e) pour le point 3)**

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

M. KAHHALI Yves, Adjoint au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).
M. GAVARD Patrick, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. WEISS Gilles, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller).
M. MADER Charles, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).
Mme MECKES Anne, Conseillère municipale (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire (Unis pour Bischwiller).
M. BEYROUTHY Gabriel, Conseiller municipal (Bischwiller réussit), pouvoir à M. HUTTEL Gilbert, Conseiller municipal (Bischwiller réussit).

Le 7 novembre 2019 à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des séances de la Mairie de Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Madame Valérie BAYE, conseillère municipale du groupe « Unis pour Bischwiller », comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.

Adopté à la majorité.

Pour :

29 voix : M. BARTHOLOME Maurice, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°3 - Délégations du conseil municipal au maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Marchés à procédure adaptée passés du 06.09.2019 au 14.10.2019

Objet du marché	Intitulé des lots	Date de marché	Titulaire du marché	Montant T.T.C du marché
Aménagement d'un parking rue du Général Leclerc *	Lot 1 - Voirie	10/10/2019	WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS 6c, rue de l'Artisanat 67250 SURBOURG	127 975,92 €
	Lot 2 : Éclairage public	10/10/2019	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 1, rue Pierre et Marie Curie 67540 OSTWALD	18 684,07 €
Renforcement du réseau d'eau potable Rue Paul Weiss	Lot unique	17/09/2019	WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS 6 C Rue de l'Artisanat 67250 SURBOURG	119 979,60 €

* L'aménagement du parking fera l'objet d'un remboursement par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre du plan pluriannuel d'investissement.

Avenants :

Rénovation de la cuisine à la maison des associations et de la culture à Bischwiller

Avenant n° 01 au lot n° 01 : Equipement cuisine

Les travaux du lot 01 Equipement cuisine ont été attribués à l'entreprise SCHNELL GRANDE CUISINE, 11, rue Alfred Kastler, ZA du Mittelfeld 67300 SCHILTIGHEIM en date du 19 juin 2019 pour un montant de 42 707,06 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la mise en place d'un élément supplémentaire, à savoir un porte casiers, pour un montant de 1 441,25 € TTC.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 42 707,06 € TTC.
- Montant avenant 01 : 1 441,25 €
- Montant final du marché : 44 148,31 € TTC

Avenant n° 02 au lot n° 02 : Faux plafonds de panneaux de rénovation

Les travaux du lot 02 Faux plafonds de panneaux de rénovation ont été attribués à l'entreprise SCHNELL GRANDE CUISINE, 11, rue Alfred Kastler, ZA du Mittelfeld 67300 SCHILTIGHEIM en date du 19 juin 2019 pour un montant de 27 054,00 € TTC.

Le présent avenant a pour objet le traitement des ébrasements et la mise en place de renforts avec des cornières en inox afin de protéger les angles lors de passage de chariots entre la cuisine et le local de stockage vaisselle.

La plus-value induite par ces travaux s'élève à 696,00 € TTC.

Le bilan du marché est le suivant :

- Montant du marché initial : 27 054,00 € TTC.
- Montant avenant 01 : 696,00 € TTC
- Montant final du marché : 27 750,00 € TTC

Fourniture de vêtements de travail et d'équipement individuel de protection

Avenant n° 01

Le marché attribué à la société TEXPRO - ZAC de Morville à 57170 MORVILLE LES VIC en date du 14.03.2017 a été conclu pour une période de 12 mois reconductible trois fois, soit une durée maximum de 4 ans. Il porte sur un montant annuel de commandes compris entre 7 000 € H.T minimum et 14 000 € H.T maximum et arrivera à échéance le 13/03/2021.

Le transfert du personnel des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à la Ville de Bischwiller a généré une augmentation des besoins de vêtements de travail et d'équipements individuels de protection. Par conséquent, il est nécessaire d'augmenter le maximum annuel du marché pour la durée restant à exécuter.

Ainsi, le maximum annuel des commandes est porté de 14 000,00 € H.T. à 20 000,00 € H.T. pour satisfaire à ces besoins.

Mise à disposition de locaux :

Une convention a été signée le 22.10.2019 pour mettre à disposition de l'association AlphaOméga, à titre gratuit, le local à l'angle de la rue des Charrons et des Pharmaciens. Cette association œuvre pour les personnes les moins favorisées en proposant des cours d'alphabétisation. La convention est établie du 22.10.2019 au 30.06.2020.

Par ailleurs, une convention avec Mme Huguette ACKER, gérante de « Bois'Art de Mimi » (fabrication et vente d'objets en bois) a été signée le 24.09.2019 pour lui mettre gracieusement à disposition, du 12 novembre 2019 au 24 décembre 2019, le local 10 rue Raymond Poincaré (ex-chaussures Georges).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°4 - Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) : désignation de représentants suite à la modification des statuts

Rapport présenté par M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué.

L'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (AGMAC) a approuvé ses nouveaux statuts lors de son assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2019.

La modification des statuts porte sur la composition des membres de droit de l'AGMAC (article 4) :

- Suite au transfert de compétence intervenu au 1^{er} janvier 2019 qui restitue la MAC à la Ville de Bischwiller, la représentation de la Communauté d'Agglomération n'était plus nécessaire ;
- Le nombre de représentants de la Ville est passé de 9 membres à 3, en plus du Maire.

Jusqu'à présent, les 9 représentants de la Ville de Bischwiller étaient les suivants :

- Gérard BECKER,
- Gabriel BEYROUTHY,

- Jean-Pierre DATIN,
- Jean-Jacques JUNG,
- Christian MISCHLER,
- Thierry SONNTAG,
- Delphine UNTEREINER (non remplacée suite à sa démission du conseil municipal),
- Maxime VAN CAEMERBEKE
- Gilles WEISS.

Le conseil municipal est ainsi invité à désigner les 3 représentants de la Ville de Bischwiller qui siégeront au conseil d'administration de l'AGMAC. Pour rappel, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, la désignation peut se faire à main levée, si le conseil est d'accord à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret.

Le Conseil Municipal désigne Aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller

Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Libres pour Bischwiller », demande le vote à bulletin secret.

Désignation du 1^{er} délégué :

Candidatures proposées :

- Monsieur Christian MISCHLER pour le groupe « Unis pour Bischwiller ».
- Monsieur Jean-Jacques JUNG pour le groupe « Bischwiller réussit ».
- Madame Michèle GRUNDER-RUBERT pour le groupe « Libres pour Bischwiller ».

Nombre d'enveloppes dans l'urne :	31
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletins nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13
Nombre de voix pour Christian MISCHLER :	17
Nombre de voix pour Jean-Jacques JUNG :	6
Nombre de voix pour Michèle GRUNDER-RUBERT :	2

**Monsieur Christian MISCHLER ayant obtenu la majorité absolue des voix est désigné
comme délégué à l'Association de Gestion de la Maison des Associations
et de la Culture Robert Lieb.**

Désignation du 2^{ème} délégué :

Candidatures proposées :

- Monsieur Thierry SONNTAG pour le groupe « Unis pour Bischwiller ».
- Madame Michèle GRUNDER-RUBERT pour le groupe « Libres pour Bischwiller ».

Nombre d'enveloppes dans l'urne :	31
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	16
Nombre de voix pour Thierry SONNTAG :	28
Nombre de voix pour Michèle GRUNDER-RUBERT :	2

**Monsieur Thierry SONNTAG ayant obtenu la majorité absolue des voix est désigné
comme délégué à l'Association de Gestion de la Maison des Associations
et de la Culture Robert Lieb.**

Désignation du 3^{ème} délégué :

Candidatures proposées :

- Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE pour le groupe « Unis pour Bischwiller ».
- Madame Michèle GRUNDER-RUBERT pour le groupe « Libres pour Bischwiller ».

Nombre d'enveloppes dans l'urne :	31
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16
Nombre de voix pour Thierry SONNTAG :	29
Nombre de voix pour Michèle GRUNDER-RUBERT :	2

Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE ayant obtenu la majorité absolue des voix est désigné comme délégué à l'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb.

Point n°5 - Dénomination de voies

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Afin de faciliter les interventions et identifier les différents passages et voies à travers la ville, il est nécessaire de leur donner un nom.

Pour le nouveau lotissement SOVIA, à l'angle des rues de Haguenau et des Cimetières, il est proposé de nommer la nouvelle voie desservant les 5 lots du lotissement « Impasse Florival ».

Pour la jonction piétonne entre la rue des Prés et la rue de la Prairie, qui permet d'accéder à l'espace apicole, le nom « Passage de la Miellerie » est proposé.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DENOMMER la voie desservant les lots du lotissement SOVIA « Impasse Florival »,
- DENOMMER la jonction piétonne entre la rue des Prés et la rue de la Prairie « Passage de la Miellerie ».

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°6 - Budget Principal 2019 : décision modificative n° 2

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Recettes nouvelles et dépenses nouvelles non inscrites au budget font l'objet de la décision modificative présentée pour vote au conseil municipal.

C'est la décision modificative n° 2 qui vous est proposée.

Elle porte sur une augmentation de crédits de 515 000 € supplémentaires en section de fonctionnement et de 489 637 € en section d'investissement.

I. Section de Fonctionnement

Les tableaux ci-après font apparaître les montants de la décision modificative n°2 par rapport à ceux du budget primitif 2019 et de la décision modificative n°1.

I. 1. Recettes

	Budget Primitif 2019+Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Total par Chapitre
Financement FONCTIONNEMENT	14 830 000,00 €	515 000,00 €	515 000,00 €
Chapitres 70 Produits des services et du domaine	1 565 079,00 €	-25 000,00 €	-25 000,00 €
Chapitre 73 Trois taxes ménages	2 950 000,00 €	33 816,00 €	182 619,00 €
Chapitre 73 Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CFE+CVAE + IFER + TASCOM+compétences)	2 406 087,00 €	108 712,00 €	
Chapitre 73 Compensations réforme de TP (FNGIR)	652 000,00 €	91,00 €	
Chapitre 73 Autres impôts et taxes	449 000,00 €	40 000,00 €	
Chapitre 74 Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Urbaine	3 081 196,00 €	125 657,00 €	286 150,00 €
Chapitre 74 Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	483 960,00 €	167 064,00 €	
Chapitre 74 Compensation réforme de TP (DCRTP)	343 200,00 €	-6 571,00 €	
Chapitre 013 Atténations de charges	143 000,00 €	21 700,00 €	21 700,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	2 583,53 €	49 531,00 €	49 531,00 €
Excédent reporté	2 502 494,47 €	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement présentées en décision modificative proviennent essentiellement :

* de la redevance pour occupation du domaine public pour le gaz notamment et des frais facturés entre la Ville et la CAH pour les services partagés en matière de personnel ;

* au titre des taxes et de la fiscalité : (+ 182 619 €) par l'application des bases 2019 aux taux votés, de l'attribution de compensation définitive de fiscalité et de transferts de charges avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et un complément pour la taxe additionnelle

aux droits de mutation ;

* au titre des dotations et allocations (+ 286 150 €) suite à des prévisions prudentes lors du vote du budget avec notamment :

- + 125 657 € (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Urbaine),
- + 40 211 € pour la Dotation Nationale de Péréquation,
- - 6 571 € pour la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle,
- + 39 156 € pour les allocations compensatrices de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières,
- + 85 697 € de dotations diverses (Dotation de la Caisse des Allocations Familiales pour la Maison de l'Enfant pour le contrat enfance-jeunesse + Dotation pour les titres sécurisés) ;

* au titre des atténuations de charges (+21 700 €), concernant les indemnités journalières pour les arrêts maladie des agents ;

* au titre des produits exceptionnels (+49 531 €) pour notamment :

- + 11 000 € pour des remboursements sur sinistres,
- + 38 059 € pour des recettes liées aux reversements des excédents en fin de période de délégation de service public pour la Maison de l'Enfant (structure accueil familial et le multi accueil).

I. 2. Dépenses

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 3,47 %.

	Budget Primitif 2019+Décision Modificative n°1	Décision Modificative n°2
Total opérations réelles	10 950 000,00	30 000,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 253 415,00	75 199,18
012 - CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES	6 600 650,00	-45 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	82 500,00	0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	100 120,00	-199,18
Total opérations d'ordre	3 880 000,00	485 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 400 000,00	485 000,00
042 - OPERATIONS D ORDRE (AMORTISSEMENTS)	480 000,00	0,00
TOTAL	14 830 000,00	515 000,00

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » fait l'objet d'un complément de 75 199,18 €. Les ajustements portent sur différents postes, notamment les frais liés à l'électricité et au gaz, à la fourniture de petit équipement, au nettoyage de locaux par le recours à un prestataire extérieur suite à des absences de titulaires.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et Frais assimilés » est minoré de 45 000 €. Il s'agit d'un transfert de crédits pour le nettoyage de locaux.

Compte tenu des recettes supplémentaires, il est proposé d'augmenter le virement à la section d'investissement de 485 000 €.

Il faut noter que 94,17 % des recettes supplémentaires servent à augmenter les capacités d'autofinancement.

II. Section d'Investissement

II.1. Recettes

	Budget Primitif 2019 + Décision Modificative n°1	Reports 2018 sur 2019	Décision Modificative n°2	Crédits 2019
Total Recettes d'Investissement	7 481 406,09	783 593,91	489 637,00	8 754 637,00
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	2 947 858,19	0,00	0,00	2 947 858,19
13 - SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT	583 990,90	783 593,91	-95 363,00	1 272 221,81
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS	5 600,00	0,00	0,00	5 600,00
021 - VIREMENT DE SECTION A SECTION	3 400 000,00	0,00	485 000,00	3 885 000,00
024 - PRODUIT CESSIONS IMMOBILIERES	63 957,00	0,00	0,00	63 957,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE LES SECTIONS	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00

Les ajustements des recettes d'investissement concernent :

- une minoration de l'enregistrement de subventions notifiées pour 95 363 €, principalement des ajustements pour les attributions de compensation d'investissement attendues auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour des opérations non soldées à ce jour et qui seront soumises à la commission locale pour l'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020. Ces crédits feront l'objet d'une nouvelle inscription en 2020.
- la prise en compte de l'avance sur l'acquisition définitive du bâtiment 5 A rue des Casernes (100 000 €) par l'Association Socio-Culturelle et Culturelle des Musulmans de Bischwiller,
- l'augmentation de l'autofinancement complémentaire de 485 000 €.

II.2. Dépenses

	Budget Primitif 2019 + Décision modificative n°1	Reports 2018 sur 2019	Décision Modificative n°2	Crédits 2019
Total Dépenses Investissement	7 266 781,58	998 218,42	489 637,00	8 754 637,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	530 000,00	0,00	0,00	530 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 900,00	120 520,00	11 866,64	184 286,64
204 - SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	160 000,00	50 000,00	14 000,00	224 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 569 215,00	96 588,41	1 580 415,82	3 246 219,23
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 678 525,00	731 110,01	-1 117 510,43	2 292 124,58
020 - DEPENSES IMPREVUES	118 907,90	0,00	864,97	119 772,87
001 - RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE	2 158 233,68	0,00	0,00	2 158 233,68

Les dépenses de la section d'investissement comportent les ajustements budgétaires suivants :

- un ajustement des frais d'études pour divers travaux (étude pour le réseau de chaleur, le centre technique municipal, le hall Kummer, etc.),
- un complément pour le fonds de concours en matière d'éclairage public à verser à la

- Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- un abondement des crédits de 1 580 415,82 € du chapitre 21 des immobilisations concernant essentiellement :
 - les acquisitions de terrains nus pour 680 000 €
 - les acquisitions d'immeubles de rapport pour 860 000 €,
 - une baisse des crédits liés aux travaux pour 1 117 510,43 € essentiellement due à des reports de travaux suite aux études et aux procédures de marché, notamment :
 - au hall Chrétien Kummer, au centre sportif couvert, au stade des Pins, à la piscine, au bâtiment à l'angle rue des Charrons-rue des Pharmaciens, au futur centre technique municipal, au projet de muséographie au musée de la Laub.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER la décision modificative d'ajustements n°2 sur le budget principal de la "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses d'Investissement :	489 637,00 €
Recettes d'Investissement :	489 637,00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	515 000,00 €
Recettes de Fonctionnement :	515 000,00 €

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°7 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour l'achat d'équipements audiovisuels

Rapport présenté par M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire.

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), ainsi que par certaines de ses communes membres ou d'autres entités juridiques, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet l'achat d'équipements audiovisuels tels que des ensembles vidéoprojecteur interactif

(VPI) utilisés notamment dans les écoles, des vidéoprojecteurs non interactifs, des visualiseurs (caméras mobiles de projection), des appareils photo numériques, des écrans de projection, des webcam

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Haguenau,
- Commune de Ohlungen.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ACCEPTER, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décider de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,
- APPROUVER le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGER le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Point n°8 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour la réalisation de prestations de détection de réseaux

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres ou d'autres entités juridiques, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations de détection et de localisation de réseaux (publics et privées) existants sur le territoire de la CAH (alimentation électrique de l'éclairage public, feux tricolores, panneaux d'affichages, vidéoprotection, réseaux de chaleur...). Ces données seront exploitées dans le SIG (Système d'informations géographiques) intercommunal et permettront de faciliter la gestion du réseau dans sa globalité.

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Brumath,
- Commune de Haguenau,
- Commune de Kaltenhouse,
- Commune d'Oberhoffen Sur Moder,
- Commune de Schweighouse Sur Moder,
- Commune de Val de Moder.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ACCEPTER, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décider de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,
- APPROUVER le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGER le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Point n°9 - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : octroi d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2020

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller est financé en grande partie par une subvention communale.

Afin d'assurer sereinement l'exécution des actions et le versement de secours d'urgence du Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller au 1^{er} trimestre 2020, et lui permettre

d'attendre le 1^{er} versement de la subvention en février 2020, il est proposé de procéder à une avance sur la subvention de fonctionnement 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- OCTROYER une avance sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 30 000 €
- IMPUTER ce montant au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 657362 « Subvention de fonctionnement CCAS ».

Adopté à l'unanimité.

III - TRAVAUX

Point n°10 - Réseau de chaleur : approbation du programme

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

La Ville de Bischwiller, avec l'aide du Département et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a fait réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur. L'idée de départ était d'équiper le futur quartier d'habitat du Baumgarten, qui comportera à terme 810 logements, et de créer un réseau qui pourra aussi alimenter d'autres bâtiments dans la ville.

L'objectif est de promouvoir la meilleure solution énergétique :

- en performance économique
- en fiabilité et innovation
- en exigence forte en matière d'environnement et de protection du climat par un taux d'EnR très élevé.

Le bureau d'études a contacté différents organismes susceptibles d'être intéressés à un raccordement au futur réseau de chaleur. Ainsi, en plus de la ZAC du Baumgarten, les bâtiments suivants sont proposés :

- deux EHPAD (Le Diaconat et Julie Gsell Hospitalor)
- le hall Chrétien Kummer et l'école Erlenberg
- le CASF, la mosquée rue des casernes, l'annexe des Casernes
- la cité Oberkirch et la rue des Œillets
- le lycée des métiers Goulden
- la cité scolaire André Maurois
- la MAC
- la piscine, le centre sportif couvert, le stade des pins
- la cité Erlenberg et la cartonnerie SENG.

L'étude a démontré que la solution de géothermie pour la ZAC du Baumgarten n'était économiquement pas viable pour deux raisons principales :

- les nouvelles normes d'isolation limitent les besoins en chauffage et le déploiement est trop étalé dans le temps,
- le coût des investissements est trop important pour envisager un réseau économiquement compétitif.

Par ailleurs, l'étude a mis à jour le fait que la chaufferie bois de la Fondation Protestante Sonnenhof a des capacités en réserve et devrait être privilégiée pour ne pas démultiplier les installations. C'est également le souhait de l'ADEME.

L'option retenue, à savoir la réalisation d'un réseau de chaleur public, consiste à se raccorder à la chaufferie existante du Sonnenhof et à ajouter une deuxième chaufferie biomasse sur le réseau pour atteindre un taux d'EnR entre 90 % de 95 %.

Cette solution a les faveurs de la Ville car elle donne un signal fort en matière d'énergie renouvelable. Elle nécessite cependant une participation financière publique pour être attractive pour les usagers.

L'investissement dans le réseau de chaleur nécessaire est estimé à 4,3 M€ HT avec une aide de l'ADEME de 2,14 M€.

Pour arriver à un prix de sortie de la chaleur de l'ordre de 80 € TTC/ MWh, une avance de la collectivité de l'ordre de 1,94 M€ est nécessaire. Cette aide, sous forme d'avance remboursable, serait apportée par la Ville avec des partenaires.

L'opération sera suivie dans le cadre d'un budget annexe.

Il est envisagé de lancer une délégation de service public pour la réalisation du réseau de chaleur. La mise en service du réseau pourra intervenir à partir de décembre 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le projet de réseau de chaleur public à Bischwiller tel que décrit,
- APPROUVER sa réalisation sous forme de délégation de service public,
- AUTORISER le Maire à s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de consultation en vue de la délégation de service public,
- AUTORISER le lancement de la consultation en vue de conclure une délégation de service public pour la réalisation de ce réseau de chaleur,
- SOLLICITER auprès de l'État, de la Région Grand Est, du Département du Bas-Rhin et des autres partenaires, les subventions et aides dont pourra bénéficier cette opération.

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

IV - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Point n°11 - Acquisition d'un terrain rue des Pâturages suite à un portage foncier effectué par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Rapport présenté par M. BECKER Gérard, Adjoint au Maire.

La Ville a souhaité acquérir la parcelle cadastrée section 89 n° 152 donnant sur la rue des Pâturages.

L'objet de cette acquisition était d'arriver à la réalisation d'une petite opération de terrains à bâtir avec les propriétaires voisins.

Le conseil municipal a demandé à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace d'en assurer le portage.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
89	152	Rue des Pâturages	00ha15a49ca

VU la convention de portage foncier signée en date du 3 juillet 2015 entre la Ville de Bischwiller et l'EPF d'Alsace, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 21 octobre 2015 ;

VU l'arrivée du terme de la convention le 20 octobre 2020 ;

- DECIDER de procéder à l'acquisition par anticipation de la parcelle cadastrée section 89 numéro 152 à l'EPF d'Alsace, d'une emprise foncière de 15,49 ares, afin de pouvoir disposer du foncier nécessaire au projet de construction ;
- ACCEPTER qu'un acte de cession au profit de la Ville soit établi au prix global :
 - de quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-huit centimes (89.795,48€ TTC) (TVA sur marge comprise),
 - soit un montant hors taxe de quatre-vingt-huit mille cent soixante-sept euros et zéro six centimes (88.167,06€ HT) ;
- S'ENGAGER à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace ;
- S'ENGAGER à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- AUTORISER l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;
- CHARGER et AUTORISER le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. BARTHOLOME Maurice, M. BASAK Metin, Mme BAYE Valérie, M. BECKER Gérard, M. BEYROUTHY Gabriel, M. BRAYE Francis, M. BREINER Jean-Claude, M. DATIN Jean-Pierre, M. GAVARD Patrick, M. GRESS Raymond, M. GRISSMER Jean-Paul, M. HUTTEL Gilbert, M. JUNG Jean-Jacques, M. KAHHALI Yves, Mme KIENTZ Cathy, M. MADER Charles, Mme MAIRE Palmyre, Mme MECKES Anne, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Point n°12 - Acquisition d'un terrain de l'Association Foncière rue des Bosquets

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

Dans le cadre d'une régularisation foncière rue des Bosquets, il est apparu qu'une parcelle de l'Association Foncière supporte la voirie.

Aussi, il s'avère nécessaire de procéder à la rétrocession de ce terrain et de procéder à la mutation dans le domaine public.

Un accord a été trouvé afin de régulariser la situation par le biais d'une cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- AUTORISER l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 82 parcelles 228, d'une surface de 1,90 ares, propriété de l'Association Foncière, à l'euro symbolique,
- PROCEDER à la mutation du terrain dans le domaine public après acquisition,
- CHARGER le Maire de réaliser les formalités nécessaires,
- AUTORISER le Maire et respectivement le 1^{er} Adjoint à signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

V - RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Point n°13 - Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Rapport présenté par M. GRESS Raymond, Adjoint au Maire.

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérants de l'EPCI sont entendus.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau établi pour l'année 2018. Le compte administratif 2018 du budget principal et des différents budgets annexes étant des documents très volumineux, ils sont consultables sur demande auprès de la Direction Générale.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.
Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°14 - Rapport d'activités 2018 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Rapport présenté par M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Conseiller municipal délégué.

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace ainsi que par les communes, dès lors que ces collectivités regroupent 5 000 habitants et plus.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de poursuivre une politique engagée et ambitieuse en faveur de ces personnes, une commission intercommunale pour l'accessibilité unique a été créée en 2017, œuvrant au nom de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et des communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder.

Cette commission est composée de représentants des collectivités, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées et de représentants des acteurs économiques. Le Président de la CAH a arrêté la liste de ses membres par arrêté du 30 novembre 2017.

Cette commission est notamment chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant des collectivités concernées, de la voirie et des espaces publics communautaires ou communales et des transports du réseau intercommunal. Elle est amenée à faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dans tous les domaines évoqués.

Par ailleurs, la commission doit également établir un rapport annuel d'activités, présenté devant chaque assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental du Bas-Rhin, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie le 10 septembre dernier et a approuvé le rapport annuel 2018, joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est appelé à :

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 16 mars 2017 portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bischwiller en date du 20 mars 2017 portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité,

Vu l'avis favorable de la commission intercommunale pour l'accessibilité, réunie le 10 septembre 2019,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 en matière d'accessibilité.
Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Fait à Bischwiller, le 12 Novembre 2019.

Jean-Lucien NETZER,
Maire